

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 MARS 2026**

Séance extraordinaire du 9 mars 2026

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 9 mars 2026 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil, conformément à la loi.

2026-03-1352 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1353 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 mars 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 1 502.04 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2026-03-1354 **Rang de la Rivière Est phase 2 : Décompte numéro 4**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de réfection du rang de la Rivière Est, phase 2, à MSA Infrastructures (réf. Résolution 2025-08-1142);

Considérant le décompte progressif no 4 et la recommandation de paiement préparés par Tétra Tech QI;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 MARS 2026**

- D'autoriser Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe à signer le décompte progressif no 04, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- D'autoriser l'émission d'un chèque de 113 782.55 \$ à MSA Infrastructures Inc., correspondant au paiement des travaux réalisés incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1355 **Complexe municipal : mandat pour un avis juridique**

Considérant les démarches pour finaliser les documents d'appels d'offres concernant le complexe municipal;

Considérant les conditions édictées au sein de la résolution 2026-01-1292 pour la tenue d'un référendum selon les montants des soumissions obtenues comparativement à l'évaluation;

Considérant la nécessité d'obtenir une opinion juridique sur la façon optimale de traiter les conditions entourant la tenue d'un référendum, les inclusions dans les documents d'appel d'offres ainsi que la gestion du projet;

Considérant l'offre de services reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose ;

- D'octroyer le mandat à Me Rainville pour un montant de 1 700 \$ plus taxes et débours selon les termes de l'offre de services datée du 5 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1356 **Complexe municipal : Autorisation honoraires supplémentaires pour les services professionnels d'architecture**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a entrepris la mise à jour des documents pour procéder à l'appels d'offres pour le projet de Complexe municipal;

Considérant que ces modifications aux plans et devis ont entraînés des coûts supplémentaires au mandat initial octroyé à la firme DG3A;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser les frais d'honoraires supplémentaires pour les services professionnels d'architectures pour un montant de 44 885 \$ plus taxes, selon les termes de la confirmation datée du 5 mars 2026;
- D'imputer cette somme à l'item A pour provision pour services supplémentaires tel que prévu au bordereau de soumission addenda #2 de l'appel d'offres A/O SBI 2023-03-02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1357 **Contrôleur de l'échantillonneur : poste de pompage**

Considérant l'analyse effectuée sur l'échantillonneur à l'affluent des eaux usées au poste de pompage qui a permis de déceler le contrôleur défectueux;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 MARS 2026**

Considérant la nécessité de remplacer cette pièce afin d'être en mesure d'assurer de l'échantillonnage 24h en conformité avec les exigences du MELCCFP;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'autoriser la dépense pour l'achat d'un contrôleur, selon la soumission 35165 d'Avensys Solutions inc., datée du 2 mars 2026 au montant de 4 425 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1358

Tracteur à gazon : achat de pièces

Considérant la nécessité d'acquérir des pièces pour le tracteur à gazon afin de se préparer pour les travaux d'entretien et de nettoyage du printemps;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'autoriser la dépense pour l'achat de pièces, selon les termes de la soumission 12488 de JLD-Laguë, datée du 3 mars 2026 au montant de 2 214 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les sujets mentionnés dans l'avis de convocation

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Catherine Emond,
greffière-trésorière, adjointe

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Catherine Emond,
greffière-trésorière adjointe

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire